

FORET, BOIS,
CONSTRUCTION

N°902 Mai-Juin 2020

005 - EDITORIAL

Georges-Henri Florentin, président de France Bois 2024, membre de l'Académie d'Agriculture de France

DOSSIER

Forêt, bois, construction

009 - Le nouveau contrat naturel passera par la forêt
Geneviève Rey, membre du CGAAER, vice-présidente de l'association Française des Eaux et Forêts (AFEF) et **Daniel Perron**, chargé d'enseignement, Paris1 Panthéon-Sorbonne

012 - La forêt, une contribution écologique majeure
Patrick Falcone, adjoint au directeur général et **Albert Maillet**, directeur forêts risques, ONF.

016 - La gestion durable des forêts en France : un concept, des réalités
Bernard Roman-Amat, secrétaire de la section « Forêts et filière bois », Académie d'Agriculture de France

020 - Il y a un an brûlait Notre-Dame de Paris
Pascal Jacob, président de l'association « Restaurons Notre-Dame »

025 - Former nos encadrants de demain
Xavier Jaffray, fondateur et directeur général, Leco

028 - Les Jeux Olympiques de Paris 2024 , une chance pour la transition de l'art de bâtir
Marie Jorio, coordinatrice, **Georges-Henri Florentin**, président, France Bois 2024

032 - Forêt, arbre et littérature, des siècles d'inspiration
Georges-Henri Florentin, membre de l'Académie d'Agriculture de France

038 - DÉBAT

Au feu ! Que devons-nous faire pour nos forêts ?
Sylvie Coisne, propriétaire exploitante forestière, vice-présidente de la Fédération des Forestiers privés de France,
Charles Dereix, , président de «Forêt méditerranéenne»,
Franck Lecocq, professeur d'économie AgroParisTech, directeur du Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement,
Laurent Piermont, ancien P-DG de la Société Forestière de la caisse des dépôts, fondateur et premier président de CDC Biodiversité.

Débat animé par **Geneviève de Sainte-Marie**.

VIE DES ENTREPRISES

063 VIE DES ENTREPRISES

VIE ASSOCIATIVE

072 ACTUALITÉS

074 LU POUR VOUS

076 LES PONTS EN MARCHÉ

EDITORIAL



► Georges-Henri Florentin

ingénieur général (H) des ponts des eaux et des forêts,
membre de l'Académie d'Agriculture de France

Forêt, Bois, Construction

Le thème de la forêt est clairement « tendance ». Tout ou presque se dit. On a vu ainsi l'engouement de nos concitoyens pour un ouvrage comme *La vie secrète des arbres* par Peter Wohlleben (Ed. Les Arènes). On relativisera certaines de ses affirmations en relisant PCM n° 16-17 ou en découvrant à l'automne prochain *Le grand livre des arbres et des forêts françaises* par l'Académie d'Agriculture de France (Ed. Odile Jacob).

La période que nous venons de traverser avec les bouleversements liés au Sars-Covid 2, nous ont conduit, en différant la parution de ce numéro, à traiter le thème « Forêt, Bois, Construction » autour d'articles liées à l'actualité de ces derniers mois. De nombreuses initiatives ont vu le jour ces dernières semaines comme l'annonce par le Président de la République de la tenue d'un nouveau *One Planet Summit* en janvier 2021 à Marseille, les prises de position de collectifs comme le « *Swift Project* » ou encore la demande « d'un Grenelle de la nature en ville ». Nul ne doute que ces thèmes retiendront notre intérêt dans les prochains mois. Nous y reviendrons donc, dans PCM ou au travers de nos différents événements.

Préserver et gérer durablement nos forêts, réservoir de biodiversité, est une impérieuse nécessité, qui ne se limite pas à la seule préservation des espèces et de leurs habitats. C'est aussi assurer la pérennité des innombrables biens et services que la forêt apporte à la société, notamment dans la lutte contre le changement climatique et en limitant les zoonoses.

Une majorité d'acteurs s'accorde désormais sur le fait que dans le contexte de la réduction prioritaire des émissions de

CO₂, avec les risques climatiques et autres dérèglements (incendie, pandémie...), il est plus que nécessaire de maintenir une forêt multifonctionnelle.

Si les forêts restent un atout majeur pour nos territoires, la filière forêt-bois, qui compte près de 440 000 emplois directs et indirects, doit relever de nombreux défis, notamment : être source d'innovation pour permettre la diminution de l'utilisation du carbone fossile au profit du carbone renouvelable, encourager l'utilisation du bois dans la construction, développer la chimie verte ou « végétale »...

Ce numéro, présente quelques-uns des thèmes du débat actuel s'ancrant dans des expériences concrètes. Il souhaite éclairer les choix, scientifiques, économiques et politiques auxquels nous sommes et serons confrontés. Ceci, avec le souci constant d'expliquer, comprendre et dialoguer.

Je remercie l'ensemble des auteurs qui se sont mobilisés pour nous faire partager quelques-uns des enjeux de l'univers de la forêt, du bois et de la construction en profonde et permanente transition.

Pour que le « *business* » ne soit plus jamais « *as usual* », enrichissons nos forêts et développons l'utilisation du matériau bio-sourcé par excellence. À l'instar de Lyautey, qui posant la question « Combien de temps met un chêne pour arriver à maturité ? » se voyait préciser, « de 160 à 200 ans » répondons : « Alors, il n'y a plus une minute à perdre. ».

Les auteurs et moi-même vous souhaitons une agréable lecture. ■

DOSSIER

Le nouveau contrat naturel passera par la forêt

■ Dans le foisonnement de retours d'expérience, notes stratégiques et plans sectoriels d'action post COVID 19, le lien entre le monde forestier et SARS-Cov-2 ne s'impose pas a priori. Y voir un appel au « Contrat naturel » de Michel Serres, à la prise de conscience de la fragilité d'humains et de sociétés qui ont perdu de vue l'unicité du vivant relève certes d'un choix stratégique et politique.

Geneviève Rey, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, membre du CGAAER, vice-présidente de l'Association Française des Eaux et Forêts (AFEFE) et **Daniel Perron**, docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne.

D'aucuns le diront orienté, jugeront le rapprochement opportuniste et dénonceront la tentation collapsologique. C'est pourtant le ton adopté par la Commission européenne elle-même dans sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, du 20 mai 2020 intitulée « Ramener la nature dans nos vies ». C'est aussi le parti que nous avons pris dans une note publiée par la Fondation Jean Jaurès¹, chercher sans tabou à aborder des concepts moins familiers, s'autoriser à poser des questions controversées et proposer un regard décalé pour « penser » l'avenir. Nous poursuivons ici cette réflexion.

■ INSCRIRE NOS POLITIQUES DE LA NATURE DANS LE CONCEPT « ONE HEALTH »

Hors quelques scientifiques essayistes², peu s'étaient aventurés sur ce terrain disruptif de la catastrophe sanitaire. Pourtant, selon l'organisation mondiale de la santé animale (OIE), 75% des maladies infectieuses ré-émergentes sont d'origine animale. La faune sauvage a ainsi créé l'actualité sanitaire des dernières années

dans le monde de l'élevage français : influenza aviaire (liée au SARS-CoV-1) en 2008 et en 2016, peste porcine africaine aux frontières depuis 2019, brucellose et bouquetins dans le massif du Bary depuis 2013, rôle des cerfs dans la résurgence de la tuberculose bovine...

Au niveau mondial, le commerce à grande échelle des animaux sauvages, la déforestation et la régression continue des forêts naturelles qui entraînent la multiplication des aires de contact propices à l'écllosion de zoonoses, le développement massif des échanges à longue distance se conjuguent dans un jeu complexe de contaminations croisées entre les sols, les milieux, les élevages et l'homme.

Reconstituer les chaînes de causalité suppose une approche systémique, interdisciplinaire de la santé publique, animale et environnementale allant de l'échelle locale à celle de la planète. La crise Covid-19 rappelle à tous

¹ Daniel Perron, Geneviève Rey, Repenser nos usages de la nature : une perspective forestière, 6 mai 2020.

² Michel Gauthier Clerc, Une mouette est morte à l'Assemblée nationale ; Serge Morand, La prochaine peste.



© DR

Si l'écosystème forestier peut constituer des réservoirs de pathogènes, il est autant réservoir de biodiversité pour les combattre.

l'unicité du vivant et rend le concept de santé unique, incontournable dans tous les raisonnements.

■ « VIVRE AVEC » UN RISQUE SANITAIRE AGGRAVÉ EN FORÊT

Si l'écosystème forestier peut constituer des réservoirs de pathogènes, il est autant réservoir de biodiversité pour les combattre. En outre, il fixe chaque année l'équivalent de près de 20% des émissions anthropiques de CO₂ à l'échelle mondiale. En France, la surface forestière continue certes de croître après avoir doublé depuis la fin du XVIII^e siècle.

Cependant, la crise sanitaire et le réchauffement climatique n'épargnent pas les forêts fragilisées par les aléas qui se succèdent (tempêtes sécheresses, canicules,

incendies...) et favorisent les attaques de ravageurs. Le dernier épisode voit les scolytes décimer sous nos yeux les épicéas du Grand Est.

Une stratégie de prévention, surveillance et détection précoce, lutte et reconstitution se conforte dans les rangs des forestiers, tout acquis à l'esprit de la biosécurité. Ces forestiers, publics ou privés, n'en restent pas moins confrontés au jour le jour à des choix pragmatiques qui sont autant de dilemmes : comment favoriser la résilience de peuplements et raisonner leur avenir alors que la capacité de migration d'un arbre est par définition limitée ?

Comment sortir des impasses de régénération aggravées par les surpopulations animales ? Comment vivre avec le risque sanitaire – mais

aussi avec une politique forestière perçue comme orpheline, des institutions auxquelles un pilotage budgétaire a fait perdre visibilité et imagination, éparpillé les compétences ? Comment faire avec le sentiment d'éloignement sinon de négation de leur métier par une société urbaine qui idéalise la forêt ?

■ VERS UN NOUVEAU CONTRAT ENTRE FORÊTS ET SOCIÉTÉS ?

Le succès du livre « La vie secrète des arbres » de Peter Wohlleben, l'émotion suscitée par l'incendie de la « forêt » de Notre Dame, - nom familier donné à sa charpente en chêne - l'engouement des magazines pour les « bains de forêts », l'expriment : les forêts sont dans l'actualité sociétale. Cette attention renouvelée plonge

ses racines dans la symbolique des forêts et sa place dans l'histoire des peuples : d'abord affective. La communication technique des forestiers ne parvient plus à emporter l'adhésion d'une opinion publique qui demande à être associée aux choix stratégiques.

Invoquer la gestion « soutenue » (le terme figure dès l'ordonnance de Brunoy en 1346 !) pratiquée bien avant l'avènement du *sustainable development* promu au Sommet de la Terre en 1992, et développer des arguments scientifiques et techniques ne permettra pas de désamorcer les oppositions aux travaux forestiers ni de mettre un terme à la confusion entre déforestation et exploitation forestière.

Traiter la question de l'« acceptabilité sociale » des coupes impose d'inventer de nouvelles formes de gouvernance de près d'un tiers du territoire national sur plusieurs décennies. En posant clairement les termes des choix, les avantages et limites des options potentielles, dans le cadre d'un débat relocalisé à l'échelle de territoires de projet.

■ DU DÉBAT CITOYEN À LA MUTATION DU DÉBAT JURIDIQUE

Si l'histoire du droit forestier est une des grammaires de lecture des sociétés appréciée des forestiers, ceux-ci apparaissent plus réticents à l'abord de notions qui font aujourd'hui débat. Personnalité juridique de la nature, théorie des biens communs³, sont des thématiques désormais récurrentes dans la doctrine juridique où l'on se demandait de façon très pragmatique dès 1972 si les arbres devaient pouvoir plaider⁴. Ceux qui

en sourient oublient que la personnalité morale est une construction tout aussi artificielle, et que le droit repose largement sur des fictions.

Dans ce mouvement, le jeune droit de l'environnement produit une image du monde complémentaire de celle des droits plus anciens, miroir des exigences de l'époque. Son développement s'ancre notamment dans la gestion forestière, à l'instar de l'arrêt du 9 octobre 2019 du Conseil d'État faisant application du nouveau principe de non régression à la forêt guyanaise. La dette écologique désormais reconnue trouve écho dans les politiques d'entreprises. La société à mission de la loi Pacte prend corps, le « *greenwashing* » est dénoncé, le « *greenbudgeting* » est sérieusement étudié... jusqu'au fonds Blackrock dont le président appelle à l'internalisation des coûts environnementaux et sociaux dans les principes de gouvernance des entreprises qu'il détient. La lame de fond du Covid 19 imposera la prise en compte du risque sanitaire. Au-delà, le marché deviendra-t-il un outil de régulation de l'empreinte environnementale et sociale ?

■ POUR UNE PENSÉE DU LONG TERME

La valeur des services rendus (équilibres écologiques, air, sol, eau, biodiversité, carbone, services culturels et de loisirs...) par les forêts françaises, évaluée⁵ à 1000 euros par ha, offre bien des perspectives. Au-delà de la forêt, la crise oblige la révision du rapport de l'homme à l'économie et aux territoires. L'occasion pour la filière forêt bois de prendre pleinement sa part dans les nouveaux termes du débat :

souveraineté alimentaire et économique nationale ou européenne, relocalisation industrielle, place de la forêt et produits bois dans l'urbanisme, économie circulaire, bioéconomie, innovation en chimie verte...

Au moment où est réinterrogée la multiplication des conférences des parties aux conventions-cadres internationales sur le changement climatique, où l'Union européenne programme un *Green New Deal* et revisite sa stratégie forestière et sa stratégie biodiversité, peu de secteurs offrent autant de champ à l'intelligence collective. Il ne s'agit pas d'être dans le vent - destin des feuilles mortes - mais de tirer parti de ce foisonnement pour repenser la forêt et le monde.

Le moment est-il venu de faire enfin de la forêt « une chance pour la France », selon le mot de Jean-Louis Bianco⁶ ? Le rapport de la députée Anne Laure Cattelot, pourrait être le levier fondateur de cette politique forestière. Le Congrès de l'Union mondiale pour la Nature (UICN) de janvier 2021 à Marseille lui offre une chambre d'écho internationale. Après tout, c'est en forêt domaniale de Fontainebleau que l'« CEI des Nations » commémore la création de l'UICN et celle de la première réserve intégrale forestière... dédiée à la préservation des paysages chers aux peintres de l'école de Barbizon. ■

3 Sur la notion de « commun », v Les communs environnementaux : gérer autrement la rareté, Annales des Mines, n°92, 2018. »

4 V. Christopher Stone, Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?, Lyon, Le passager clandestin, 2017.

5 Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, contribution à la décision publique, Centre d'analyse stratégique, 2009.

6 J.-L. Bianco, La forêt, une chance pour la France, rapport au Premier ministre, 1998.

DOSSIER

La gestion durable des forêts en France : un concept, des réalités

■ **Gérer durablement une forêt c'est, depuis des siècles, faire en sorte qu'elle dure. C'est à dire, d'abord la protéger en faisant respecter ses limites, et y maintenir une population d'arbres en bonne santé, afin d'en tirer en continu diverses ressources, des bois en premier lieu.**

Bernard Roman-Amat, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, secrétaire de la section « Forêts et filière bois » de l'Académie d'agriculture de France.

Au cours des années 1970 et 1980, la politique forestière française a élargi les objectifs de la gestion des forêts, publiques comme privées, lui demandant d'être multifonctionnelle, c'est-à-dire d'assurer explicitement, en même temps que la fonction de production de bois, la conservation des milieux et des espèces, et l'accueil du public. À la fin du 20^e siècle, à la suite du « Sommet de la terre » organisé par les Nations-Unies à Rio de Janeiro (1992), apparut le vocable encore élargi de « gestion durable des forêts »¹.

En Europe, la conférence ministérielle pour la protection des forêts, devenue depuis lors *Forest Europe*² a rédigé lors de sa seconde conférence tenue à Helsinki en 1993, sa propre définition de la gestion durable des forêts : « La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, aujourd'hui et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et

mondial, telles qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres écosystèmes ». La gestion durable des forêts est ainsi devenue un concept, qui a été largement accepté, et est intégré dans notre législation³.

■ L'ÉTAT DES FORÊTS EN 2020

À l'échelle des États, chaque pays engagé dans *Forest Europe* enregistre et fait connaître, à la périodicité de cinq ans, les progrès de la gestion durable des forêts sur son territoire grâce à une batterie commune de six critères, correspondant aux objectifs majeurs (voir encadré), et de 35 indicateurs (des indicateurs optionnels peuvent être ajoutés).

La France a ainsi publié de 1995 à 2015 cinq rapports pour les forêts de métropole, et en 2018⁴ un pour celles de Guyane. Ces documents constituent une source irremplaçable de connais-

1 Organisation des Nations Unies, département de l'information. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ; principes de gestion des forêts. Document non officiel. DPI 1299, mai 1993.

2 Ministerial conference on the protection of forests in Europe ; <https://foresteurope.org/>

3 Code forestier, article L1.



La gestion durable des forêts est devenue un concept largement accepté et intégré dans notre législation.

sances touchant à l'état des forêts et à leur évolution. À l'échelle des forêts. Désireuses de faire appliquer la gestion durable dans les forêts non gérées ou mal gérées, notamment dans les pays « du sud », certaines grandes organisations non gouvernementales (ONG) mondiales de protection de la nature ont imaginé, dans le courant des années 1990, de faire intervenir les consommateurs des produits en bois. Leur objectif, en labellisant les produits issus de forêts gérées durablement, était de pénaliser sur les marchés les produits résultant d'une gestion non durable, et à terme de les exclure complètement. Ainsi sont appa-

rus les systèmes de certification de la gestion durable des forêts avec des éléments thématiques communs comme un référentiel de gestion durable, un système d'audit des forêts par une tierce partie, un dispositif de suivi matière dans les entreprises par une tierce partie et un label.

Il existe deux systèmes principaux de certification de la gestion durable des forêts, l'un, FSC (*Forest Stewardship Council*), créé en 1993, promu par de grandes ONG⁵, l'autre PEFC (*Programme for the Endorsement of Certification Schemes*), créé en 1999, mis en place par les propriétaires forestiers⁶ (voir tableau ci-dessous).

Dans le monde, 86% des forêts certifiées sont en Europe ou en Amérique du nord. En Europe, la moyenne est d'environ 55% de la surface. La France, pays fondateur de PEFC, affiche en métropole un taux de forêts certifiées inférieur à celui de ses principaux voisins forestiers, en raison du faible taux

4 Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Institut de l'information géographique et forestière, 2016. Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, édition 2015, résultats. MAAF - IGN. Paris. 343p.

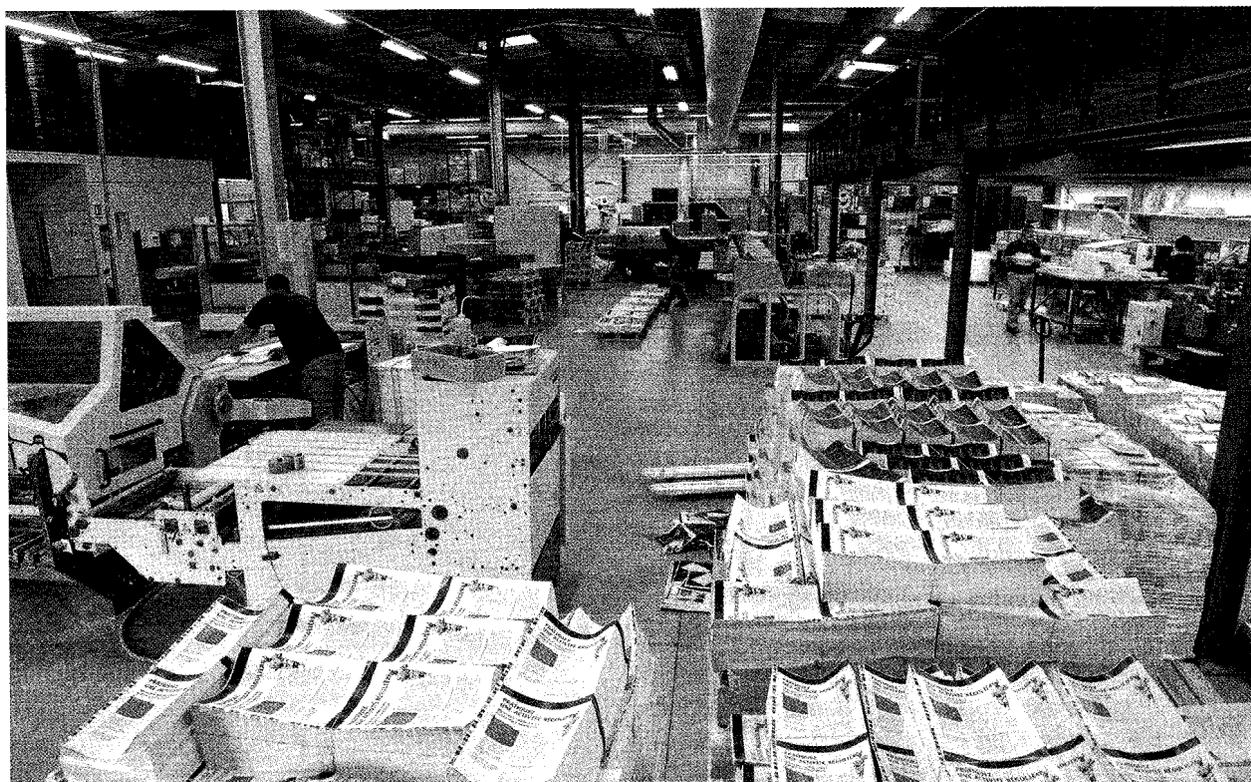
5 Site de FSC France : <https://fr.fsc.org/fr-fr>

6 Site de PEFC France : <https://www.pefc-france.org/>

LES 6 CRITÈRES DE GESTION DURABLE DES FORÊTS
1. Ressources forestières en bois et carbone
2. Santé et vitalité des forêts
3. Fonction de production
4. Diversité biologique
5. Fonctions de protection
6. Fonctions socio-économiques

SURFACES DE FORÊTS CERTIFIÉES COMME GÉRÉES DURABLEMENT, DANS LE MONDE ET EN FRANCE (2019)		
Système	Superficie forestière certifiée Millions d'hectares	
	Monde	France métropolitaine (*)
FSC	200	0,07
PEFC	320	5,63
Total en millions ha	520	5,70
Total en % de la surface forestière	13%	34%

(*) Outre-mer, 2,43 millions ha de forêt domaniale certifiée en Guyane



© ARNAUD BOUISSOU / MEEDDM

Certains secteurs comme le papier et l'imprimerie sont très engagés, depuis longtemps, dans l'usage de matières premières certifiées.

d'adhésion de ses propriétaires privés (18% de la surface, contre 100 % pour les forêts domaniales et 60% pour les forêts communales). L'implication des entreprises est illustrée par le nombre élevé de certificats de chaînes de contrôle : en France métropolitaine fin 2019, ils étaient 1988 pour PEFC et 729 pour FSC, de nombreuses entreprises adhérant aux deux systèmes. Si certains secteurs comme le papier et l'imprimerie sont très engagés depuis longtemps dans l'usage de matières premières certifiées, d'autres comme celui de la construction sont encore en phase de démarrage.

■ QUELLES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR ?

À l'échelle mondiale, les exigences relatives à l'origine des bois et pro-

duits en bois mis en marché sont croissantes. La Chine, peu regardante jusqu'à présent, vient par exemple d'interdire l'importation de bois illégaux. La certification gagne lentement du terrain dans les pays du sud. En France, il n'y a donc pas d'autre choix que de développer la certification de la gestion durable des forêts. Pour cela, il faut relever plusieurs défis.

Le premier concerne l'offre de produits certifiés. Il convient de renforcer l'adhésion des propriétaires forestiers, communes et personnes privées. Des campagnes de communication vigoureuses sous l'égide des organismes professionnels sont indispensables pour emporter leur conviction. En pratique, les outils de gestion de groupe, comme ceux offerts par certaines coopératives, doivent être améliorés et promus pour faciliter l'adhésion

des propriétaires de petites surfaces. Du côté de la demande, les consommateurs dans leur majorité n'établissent pas de lien entre la gestion des forêts et les produits en bois qu'ils achètent. Une partie d'entre eux rejettent l'idée même de gérer les forêts. Un effort important et soutenu de pédagogie à destination de l'ensemble de la population doit être réalisé, à l'image de l'ouvrage « La forêt et le bois en France en 100 questions » mis en ligne par l'Académie d'agriculture⁷ et de la campagne récemment lancée par l'interprofession « France Bois Forêt⁸ ».

⁷ Académie d'agriculture de France, « La forêt et le bois en France en 100 questions », ouvrage collectif en ligne. <https://www.academie-foret-bois.fr/>

⁸ Site de l'Interprofession nationale France Bois Forêt : <https://franceboisforet.fr/>

■ LA FILIÈRE FORÊT-BOIS RELÈVE LES DÉFIS

Ces mêmes consommateurs sont confrontés à un foisonnement d'informations : normes de qualité, appellations d'origine, systèmes de gestion durable. Il paraît hautement souhaitable que les deux labels FSC et PEFC s'engagent dans un processus de convergence et fassent connaître ce qui les rapproche. Sous l'impulsion de France bois 2024, groupe des professionnels engagés dans la construction d'ouvrages en bois pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024⁹, un rapprochement a été amorcé : souhaitons qu'il s'accroisse.

Enfin, concernant l'évolution des pratiques de gestion forestière face au réchauffement climatique, les objectifs fondamentaux de la gestion durable restent pertinents. Par exemple, donner une primauté absolue à la fonction de stockage à court terme de carbone par les forêts au détriment de leur santé et de leur vitalité ne répond pas aux critères de la gestion durable. Évaluer l'intérêt d'installer des espèces d'arbres originaires d'autres régions et adaptées au climat attendu paraît raisonnable. Par ailleurs, l'absence de recettes sylvicoles, et le besoin de faire face à des phénomènes imprévus (dépérissements physiologiques, invasions de parasites ...)

impose d'autoriser les propriétaires à expérimenter. Les nouvelles versions des référentiels de gestion durable devront intégrer ces considérations et autoriser de la souplesse. La filière forêt-bois française dispose de tous les moyens pour relever ces défis.

Note au lecteur : Cet article s'appuie en partie sur un document du professeur Markku Simula de l'Université d'Helsinki : SIMULA M, 2020 : Certification forestière : tendances passées et défis futurs. Document de travail. ■

⁹ Site du Projet France bois 2024 : <https://www.francebois2024.com/presentation/>

Adério
FONGICIDE
À PRÉVOIR DANS TOUS LES PROGRAMMES
DE PROTECTION POMMES DE TERRE
Gowan

Pour aujourd'hui et pour demain

MODE D'ACTION UNIQUE
CONTRE MILDIOU ET ALTERNARIOSE

PROTECTION DES FEUILLES,
TIGES ET TUBERCULES

RÉSISTANCE AU LESSIVAGE
(à 80 mm de pluie)

Adério[▼]

est particulièrement recommandé
dès le début de la floraison

Adério[®] : 8,33% de zoxanide + 66,7% de mancozèbe. Granulés dispersibles dans l'eau. AMM N°2000338. ATTENTION ⚠️⚠️⚠️ H317 (Peut provoquer une allergie cutanée), H319 (Provoque une sévère irritation des yeux), H361d (Susceptible de nuire au fœtus), H410 (Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme), EUH401 (Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement), P202 (Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité), P261 (Éviter de respirer les poussières/brouillards/aérosols), P280 (Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage), P302 + P352 (EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau), P305 + P351 + P338 (EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer), P362 + P364 (Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation).

© Marque déposée de Gowan Crop Protection Limited.
GOWAN France SAS - 5, rue du Gué - 77139 Puisieux - tel : 01 64 36 61 61 - fax 01 60 44 70 61 - SAS au capital de 50 000€ - RCS de Meaux - SIRET 520 833 054 00015. Agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels n°IF01800.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.